



Etaient présents : Jean-Yves BONY, François DESCOEUR, André DUJOLS, Patrice FALIES, Bruno FAURE, Jean-Louis FAURE, Régis JOUDRIER, François LACHAZE, Martial MEYDIEU, Jean-Noël PARRA, Albert ROCHETTE, Marc BENECH, Véronique CHABEAUD, Louis CHAMBON, Michel CHAMPS, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Colette DAUZET, André DAYRAL, Henri DIDELOT, Emmanuel FONROUGE, Christian FOURNIER, Jean-Louis FRAYSSE, Jean-Pierre FRUQUIERES, Isabelle GARRELON, Jacques KLEM, Abel LAPEYRE, Jean-Louis LAYAC, Michel LESPINE, Christian LUSSERT, Marie-Lyse DUNION, Jean-Bernard PASSENAUD, Dominique REMY, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Claude VERDIER, Monique VIOSSANGE, Serge BARRE, Gérard CHANCEL

Représentés : Michel FABRE par Serge BARRE, Christian LAFARGE par Bruno FAURE, Jean-Christophe BORNE par Jean-Louis FAURE, Elda CAUDA par Véronique CHABEAUD, Jacques CHASSAGNE par Monique VIOSSANGE, Jean-Marie FABRE par Patrice FALIES, Jean LOUISFERT par Isabelle GARRELON, Jean RODDE par Gérard CHANCEL

Ordre du Jour

1. Evolution statutaire issue de la loi NOTRe
2. Point d'avancement sur les projets intercommunaux
3. Questions diverses

1. Modification statutaire (DECC 2016_028)

Le Président fait état des réflexions en cours sur le sujet du SDCCI et des modifications statutaires qui découlent de la loi NOTRe.

Les débats portent principalement sur l'étude de gouvernance pour une éventuelle prise de compétence Eau/Assainissement, et la modification de la compétence intercommunale en matière de développement économique, qui implique que les anciennes zones artisanales communales deviennent intercommunales.

D'autre part la situation financière du SIETOM est abordée. Le Président profite de ce débat pour faire un point d'avancement de chaque projet intercommunal (Hôtel d'entreprises, Coopérative Laitière de St Bonnet de Salers, station biogv ...)

Il met aux voix la modification statutaire dont un exemplaire avait été transmis à chaque conseiller communautaire :

➔ Les élus entérinent à l'unanimité la modification statutaire proposée.

2. Modification représentants SEM Salers Développement (DECC 2016_029)

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Salers est administrateur au sein de la SEM Salers Développement.

Il précise que la commune de St Bonnet de Salers est entrée au capital de la SEM, cela ayant pour conséquence de modifier la représentativité de chaque structure au sein de la SEM. La Communauté de Communes du Pays de Salers perd donc un siège.

Considérant que Madame Colette DAUZET faisait partie des administrateurs de la SEM au titre de la Communauté de Communes, considérant qu'elle va maintenant représenter la commune de St Bonnet de Salers, il est proposé que le poste d'administrateur de la SEM à supprimer soit le sien.

→ Les élus valident à l'unanimité la proposition du Président.

3. Décision modificative du budget principal (DECC 2016_030 et DECC 2016_031)

Le Président fait part à l'assemblée de la nécessité de passer les écritures modificatives suivantes au budget général :

Recettes d'investissement:

- Opération financières : Art 021: virement de la section de fonctionnement: - 14 600€
- Opération 53 : éclairage public : 1321: état : -250 000€
- Opération 53 : éclairage public : 1324 : communes : -250 000€
- Opération 53 : éclairage public : 45821: +500 000€

Dépenses d'investissement

- Opérations financières: Art 16878: Dettes et assimilées: -14 600€
- Opération 52 : Voiture de service: Art 21561: Matériel Roulant: + 570€
- Opération 49: Aires de covoiturage : Art 2313: constructions: -570€
- Opération 55: 2318: autres immo corporelles : +11 000€
- Opération 49 : 2313: constructions : -11 000€
- Opération 53 : éclairage public :
 - Art 2312: terrains : -500 000€
 - Art 45811 : +500 000€
- Opération 46: Maison de la Salers:
 - Art 2318: autres immo corporelles: + 5700€
 - Art 2313: construction: -5700€
- Opération 12 : Matériel de bureau: Art 2183: Matériel informatique: + 4600€
- Opération 50: Application découverte : Art 2051: immo incorporelles: +150€
- Opération 13: Mobilier et autres : Art 2184: Mobilier: + 6200€
- Opération 49: aires de covoiturage : Art 2313:constructions: - 10950€

Dépenses de fonctionnement

- 678: autres charges exceptionnelles: + 14 600€
- 023: virement à la section d'investissement : -14 600€

➔ Les élus valident à l'unanimité les propositions du Président.

4. Questions diverses

Les élus profitent de l'occasion pour débattre des décisions de la Poste qui laissent présager la fermeture de plusieurs agences postales sur le territoire. Ils regrettent le manque de concertation et de coordination ainsi que des décisions unilatérales.